



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 AVRIL 2014

Le vingt-neuf avril deux mille quatorze, à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de VILLECONIN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FOUCHER, Maire.

Etaient présents : MM. Jacqueline DUSSEAUX – Claude DELHAYE – Monique KLEIMANN - Adjoint

MM – Serge LASCAR – Patricia LE COZ – Jean-Marie LOUBET – Marcel PICAZO – Peggy REGULUS – Catherine SBALCHIERO - Emmanuel SAGOT – Léna WAQUEZ -

Absents excusés : Gilles VERRECCHIA ayant donné pouvoir à Monique KLEIMANN – Pascal CHAIGNEAU – Claire FIALETOUX ayant donné pouvoir à Jacqueline DUSSEAUX.

Secrétaire de séance : Peggy REGULUS

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2014 est lu et adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2013 du budget eau potable –**

Vu les dépenses et les recettes de l'exercice 2013 du budget eau potable.

Vu le compte de gestion du Percepteur.

Monsieur le Maire se retire de la séance, après avoir présenté les résultats de l'exercice 2013, et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion du Percepteur et vote le compte administratif 2013 du budget eau potable qui se résume ainsi :

- Section d'exploitation : Excédent de 17 470.39 €
- Section d'investissement : Excédent de 15 027.91 €

Soit un excédent de clôture de 32 498.30 €

Décide de reporter le solde de l'excédent, soit 32 498.30 € au budget primitif 2014.

- **Reversement d'excédent au budget communal –**

Vu le budget primitif communal de l'exercice 2014.

Vu les résultats de l'exercice 2013 du budget eau potable faisant ressortir un excédent global de clôture de 32 498.30 €.

Considérant le besoin de financement sur le budget communal et le peu de dépenses prévues sur le budget eau potable.

Considérant les charges de personnel afférentes au budget eau potable et prises en charge par le budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de reverser à la collectivité une partie de l'excédent du budget de l'eau potable, soit 10 000 €, somme qui sera réinjectée si le besoin était démontré.

Cette transaction sera imputée au 672 sur le budget eau potable et au 758 sur le budget communal.

- **Vote du budget primitif 2014 de l'eau potable - Reprise des résultats -**

Vus les résultats de l'exercice 2013 du budget eau potable.

Considérant les dépenses et les recettes proposées pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2014 de l'eau potable qui s'équilibre en recettes et en dépenses et se résume ainsi :

- Section d'exploitation : 34 399.39 €
- Section d'investissement : 54 349.30 €

Reporte les résultats de l'exercice 2013 sur le budget primitif 2014, à savoir :

- Excédent d'exploitation : 17 470.39 €
- Excédent d'investissement : 15 027.91 €

- **Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2013 du budget communal -**

Considérant les dépenses et les recettes de l'exercice 2013 du budget communal.

Considérant le compte de gestion du Percepteur.

Monsieur le Maire se retire de la séance après avoir présenté les résultats de l'exercice 2013, et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion du Percepteur et vote le compte administratif 2013 du budget communal qui se résume ainsi :

- Section de fonctionnement : Excédent de 44 460.64 €
- Section d'investissement : Déficit de 12 966.17 €

Soit un excédent de clôture de 31 494.47 €

Considérant l'état des restes à réaliser qui se résume ainsi :

- Dépenses d'investissement : 13 762 €
- Recettes d'investissement : 5 557 €

Soit un déficit de 8 205 €.

Décide d'affecter la somme de 21 171.17 € au 1068, et de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 23 289.47 € sur le budget primitif 2013.

- **Vote du taux des 3 taxes -**

Vu le budget approuvé de l'exercice 2013 et les comptes-rendus, tant par le Maire que le Receveur Municipal, des recettes et des dépenses de cet exercice.

Vu le projet du budget primitif pour l'année 2014 duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses totales (investissements et fonctionnement) s'élèvent à 541 928.64 € alors que les recettes (investissement et fonctionnement) totalisent 336 713.64 €.

Considérant qu'il reste à pourvoir une insuffisance de 205 215 € à couvrir par le produit des impositions locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer à titre prévisionnel à 205 215 € le montant des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'exercice, et de maintenir le taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2013, à savoir :

- Taxe d'habitation : 8.53 %
- Foncier bâti : 10.81 %
- Foncier non bâti : 26.47 %

Ce montant comprend l'ensemble des cotisations de la commune aux différents syndicats et communauté de communes dont elle est membre.

- Subventions versées aux associations pour l'exercice 2014 -

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique.

Vu la subvention versée aux associations pour l'exercice 2013

Considérant qu'il convient de déterminer le montant annuel attribué à chacune d'entre elles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser aux Associations suivantes :

- Club des Aînés : 350 €
- C.L.I.P. : 200 €
- Les jardins de la Renarde : 200 €
- Festi'Vallée : 200 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers d'Etréchy : 150 €
- Anciens combattants d'Etréchy : 100 €
- Harmonie d'Etréchy : 100 €
- Sel Zé Ceux : 100 €
- Histoire cachée de Villeconin et de sa Vallée : 100 €

Quant à la demande formulée par l'Association « Jeannot Villeconin », au vu du fonctionnement de cette association, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de n'accorder aucune subvention.

- Vote du budget primitif communal 2014 -

Vu le compte administratif 2013 du budget communal.

Considérant les dépenses et les recettes proposées pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif communal de l'exercice 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses et se résume ainsi :

- Section de fonctionnement : 401 775.47 €
- Section d'investissement : 140 153.17 €

Reprise des résultats de l'exercice 2013 :

- Excédent d'exploitation reporté : 23 289.47 €
- Déficit d'investissement reporté : 21 171.17 € comblé par le 1068.

- **Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire**

Vu la réserve parlementaire de 150 000 € attribuée pour l'exercice 2014 à Monsieur Vincent DELAHAYE, Sénateur de l'Essonne et membre de la Commission des Finances.
Vu la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention.

Considérant les différentes opérations prévues en 2014 et vu le peu de subvention allouée aux communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite Monsieur le Sénateur pour une demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour les opérations suivantes :

- 1° Remplacement de menuiseries extérieures à l'école :
 - . Montant des travaux : 7 811 € HT soit 9 373.20 € TTC
 - . Subvention D.E.T.R. 20 % : 1 562.20 €
 - . Autofinancement : 7 811 €Et travaux de plomberie pour la petite section :
Montant des travaux : 6 355.94 € HT soit 7 627.12 € TTC autofinancés
- 2° Achat de matériel informatique pour 6 398 € HT soit 7 677.60 € TTC
- 3° Achat de matériels divers pour :
 - . Station de fioul : 1 500.00 € HT soit 1 800.00 € TTC
 - . Candélabre : 944.10 € HT soit 1 132.92 € TTC
 - . Défibrillateur : 2 005.00 € HT soit 2 406.00 € TTC
 - . Adoucisseur : 3 332.12 € HT soit 3 998.54 € TTC
 - . Panneau affichage et tables : 1 532.31 € HT soit 1 857.49 € TTC

Soit un total HT de : 9 313.53 € HT soit 11 176.24 € TTC pour le petit matériel.

- **Désignation de deux représentants pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.) –**

Vu l'installation des nouveaux élus au sein des conseils municipaux et au sein de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde.

Considérant qu'il convient de nommer deux représentants pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme :

- Jean-Marc FOUCHER
- Jacqueline DUSSEAU

Pour siéger à la C.L.E.T.

- **Election des membres à la Commission d'appel d'offres -**

Vu l'installation des nouveaux élus au sein du conseils municipal.

Vu la délibération du 28 avril 2014 désignant un Président, un Vice-Président et trois membres pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres.

Considérant que cette commission doit se composer de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme, à l'unanimité :

- Président : Jean-Marc FOUCHER
- Membres titulaires : Serge LASCAR – Pascal CHAIGNEAU – Patricia LE COZ
- Membres suppléants : Gilles VERRECCHIA – Léna WAQUEZ – Marcel PICAZO

Questions diverses –

Des rectifications sont à noter dans la nomination des représentants des commissions, à savoir :

- Commission Travaux, Voirie, Chemins ruraux et Sécurité : Pascal CHAIGNEAU est nommé Vice-Président à la place de Gilles VERRECCHIA.
- Commission Animation – Loisirs et Culture : Marcel PICAZO est nommé membre.
- Commission Lieu de Vie et Commerce de Proximité : Jean-Marie LOUBET est nommé Vice-Président à la place de Claude DELHAYE.

Rectification également dans la nomination des délégués au SICTOM, car il y a lieu de nommer qu'un seul suppléant : Pascal CHAIGNEAU se retire en tant que délégué de ce syndicat.

- Désignation des délégués aux commissions intercommunales :
 - a) Finances – Développement économique : - Emmanuel SAGOT et Patricia LE COZ
 - b) Aménagement de l'espace – Environnement : Monique KLEIMANN et Serge LASCAR
 - c) Travaux : Jean-Marc FOUCHER et Pascal CHAIGNEAU
 - d) Enfance et solidarité : Jacqueline DUSSEAUX et Léna WAQUEZ
 - e) Communication – Maintien à domicile : Claude DELHAYE et Jean-Marie LOUBET.

Le Conseil Municipal décide que les commissions :

- Animations Loisirs et Culture
- Jeunesse et Sports
- Lieu de Vie et Commerce de Proximité
- Environnement et Cadre de Vie

Sont ouvertes au public.

Séance levée à 22 H 10.

Le Maire,
Jean-Marc FOUCHER,

